

Programme plus belle ma ville

AXE 1 : MOBILISER LES MOYENS NECESSAIRES

Action 1 : Organisation du pilotage du projet

Action 2 : Recherche de financements publics complémentaires

Action 3 : Responsabilisation l'ensemble des acteurs autour de la propreté urbaine

Action 4 : Définition d'une charte d'engagement écoresponsable

Action 5 : Organisation du partenariat opérationnel pour une propreté globale de la Ville

AXE 2 : OPTIMISER L'ACTION DES SERVICES DE LA VILLE

Action 5 : Refonte de la sectorisation de l'entretien des espaces verts

Action 6 : Mise en place d'un plan de gestion écologique des espaces verts

Action 7 : Evaluer et cartographier les risques naturels dans la commune : inondations, éboulements, glissements de terrain, incendies de forêts,

Action 8 : Mettre en œuvre les procédures et les moyens d'alerte pour informer la population.

Action 9: Veiller à ce que l'eau distribuée dans la commune soit de bonne qualité et que les traitements qu'elle subit n'y introduisent pas de substances nocives.

AXE 3 : SENSIBILISER ET SOUTENIR LES ACTIONS CITOYENNES

Action 10 : Plan de communication

Action 11 : Valorisation des initiatives citoyennes

Action 12 : Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action 13 : Participation à l'information de la population sur les procédés permettant à chacun de consommer moins d'énergie et d'utiliser davantage des sources d'énergie renouvelable.

Action 14 : Mettre en place des mesures visant à réduire la quantité de déchets collectés, et en particulier :

- **Inciter au compostage individuel.**
- **Installer des conteneurs pour le verre, le papier, les huiles usagées, e, nombre suffisant.**
- **Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de points de collecte pour les piles.**
- **Organiser si nécessaire des collectes d'encombrants ou de déchets verts pour les personnes dépourvues de véhicule.**

AXE 4 : AFFIRMER UNE POLITIQUE DE RÉPRESSION

Action 15 : Renforcement de la politique répressive

Action 16: Opération de répression « coup de poing »

Action 17 : Lutter contre les nuisances sonores.

Action 18 : Faire respecter la réglementation en matière de publicité et élaborer un règlement pour maîtriser la prolifération des affiches et des panneaux.

AXE 5 : SE RÉAPPROPRIER LE DOMAINE PUBLIC

Action 19 : Régulation de l'occupation du domaine public

Action 20 : Opération coup de propre

Action 21 : Prise en compte des problématiques d'entretien dans tous les aménagements urbains

Action 22 : Plan d'installation de corbeilles de rues

Action 23 : Régler l'intensité et la durée de l'éclairage public en fonction de sa réelle utilité.

Action 24 : Réaliser les nouveaux bâtiments municipaux en appliquant les règles de la Haute Qualité Environnementale (HQE).

AXE 6: EMBELLIR VEGETALISER ET RESPONSABILISER LES CITOYENS

Action 25: Création d'espaces verts aménagés

Action 26 : développer des circuits courts de vente

Action 27 : Préserver les richesses naturelles de la commune :

Action 28 : Promouvoir le tourisme durable.

Action 29 : Développer les espaces verts dans les zones urbanisées.

Action 30 : Produire moins de déchets. Valoriser par recyclage le maximum de déchets verts